

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA à PARIS CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Les salles de cinéma occupent un rôle essentiel dans la réussite des dispositifs. Chaque cinéma accueillant *Lycéens et apprentis au cinéma* devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre, s'engageant à garantir le meilleur accueil des élèves et enseignants possible ainsi que des qualités de projection optimales.

➤ FACTURATION (NOUVEAU !)

A partir de cette année scolaire, les séances seront à facturer aux établissements directement par les salles de cinéma. La facturation sera faite séance par séance par établissement sur la base du nombre d'élèves inscrits sur l'espace en ligne. Une notice précisant les procédures de facturation vous sera envoyée en début d'année scolaire.

➤ PROJECTIONS

Chaque salle de cinéma partenaire s'engage à :

- ⇒ Consulter l'espace en ligne pour s'informer du planning des séances ;
- ⇒ Accueillir les lycéens, apprentis, enseignants et formateurs, **15 minutes avant le début de la séance** ;
- ⇒ Accueillir l'intervenant.e et mettre à disposition un micro pour la présentation en salle ;
- ⇒ Présenter la carte Lycéens et apprentis au cinéma, qui donne aux élèves et enseignants inscrits, accès tous les jours, à toutes les séances, au tarif préférentiel de 5 € dans les salles partenaires du dispositif ;
- ⇒ Respecter le format de projection et le réglage image et son ;
- ⇒ Ne pas dépasser les effectifs en salle indiqués dans le planning en ligne ;
- ⇒ Signaler le jour même tout dysfonctionnement éventuel pendant les séances ;
- ⇒ Communication du nombre d'élèves présents par classe auprès de la coordination par mail le jour même ;
- ⇒ Informer la coordination pour toute détérioration des DCP dans les plus brefs délais. En cas de litige, la salle ayant projeté le film sera tenue responsable de la détérioration du DCP.

Toutes les projections donnent lieu à une déclaration de recettes selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location du film est, sauf indication nationale particulière, fixé à 30% sans minimum garanti. En accord avec les distributeurs, les tarifs pratiqués lors des projections du dispositif seront de 2,50 € par élève. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs.

➤ MISE A DISPOSITION DES FILMS

Les salles, pour celles qui le peuvent, récupèrent les films des dispositifs par le biais de la plateforme BEHIVE. En cas d'impossibilité de téléchargement des films via cette plateforme, un DCP pourra être mis à votre disposition sur demande auprès de la coordination au moment de votre inscription. Les KDM seront demandées par la coordination pour chaque salle en amont des séances.

➤ CARTE « LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA »

Les élèves, apprentis, enseignants et formateurs participant à *Lycéens et apprentis au cinéma* à Paris bénéficient d'une carte leur donnant accès tous les jours à toutes les séances, au tarif préférentiel de 5 € dans toutes les salles partenaires du dispositif.

N.B : Il est possible pour le cinéma partenaire de proposer 3 séances supplémentaires par film au maximum (après accord des *Cinéma Indépendants Parisiens*), hors temps scolaire et ouvertes à tous les publics, aux tarifs habituels de la salle.

**Votre salle s'engage à respecter les termes de la chartre d'engagement
Lycéens et apprentis au cinéma pour l'année scolaire 2022/2023**

COLLEGE AU CINÉMA à PARIS CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Les salles de cinéma occupent un rôle essentiel dans la réussite des dispositifs. Chaque cinéma accueillant *Collège au cinéma* devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre.

➤ FACTURATION (NOUVEAU !)

A partir de cette année scolaire, les séances seront à facturer aux établissements directement par les salles de cinéma. La facturation sera faite séance par séance par établissement sur la base du nombre d'élèves inscrits sur l'espace en ligne. Une notice précisant les procédures de facturation vous sera envoyée en début d'année scolaire.

Rappel : Le tarif est désormais fixé à 3€ par élève et par film.

Sauf pour les établissements classés REP et REP+ pour qui le tarif reste à 2,50€ par élève et par film. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs.

➤ PROJECTIONS

Chaque salle de cinéma partenaire s'engage à :

- ⇒ Consulter l'espace en ligne pour s'informer du planning des séances ;
- ⇒ Accueillir les collégiens 15 minutes avant le début de la séance ;
- ⇒ Présenter les séances (présentation de la salle, du film - en s'appuyant sur les fiches de présentation si besoin - et rappel des règles de bonne conduite du spectateur) ;
- ⇒ Présenter la carte Collège au cinéma, qui donne aux élèves et enseignants inscrits, accès tous les jours, à toutes les séances, au tarif préférentiel de 5 € dans les salles partenaires du dispositif ;
- ⇒ Respecter le format de projection et le réglage image et son ;
- ⇒ Ne pas dépasser les effectifs en salle indiqués dans le planning en ligne ;
- ⇒ Signaler le jour même tout dysfonctionnement éventuel pendant les séances ;
- ⇒ Communication du nombre d'élèves présents par classe auprès de la coordination par mail le jour même ;
- ⇒ Informer la coordination pour toute détérioration des DCP dans les plus brefs délais. En cas de litige, la salle ayant projeté le film sera tenue responsable de la détérioration du DCP.

Toutes les projections donnent lieu à une déclaration de recettes selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location du film est, sauf indication nationale particulière, fixé à 30% sans minimum garanti. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs.

➤ MISE A DISPOSITION DES FILMS

Les salles, pour celles qui le peuvent, récupèrent les films des dispositifs par le biais de la plateforme BEHIVE. En cas d'impossibilité de téléchargement des films via cette plateforme, un DCP pourra être mis à votre disposition sur demande auprès de la coordination au moment de votre inscription. Les KDM seront demandées par la coordination pour chaque salle en amont des séances.

➤ CARTE « COLLEGE AU CINÉMA »

Les élèves, enseignants et formateurs participant à *Collège au cinéma* à Paris bénéficient d'une carte leur donnant accès tous les jours à toutes les séances, au tarif préférentiel de 5 € dans toutes les salles partenaires du dispositif.

N.B : Il est possible pour le cinéma partenaire de proposer 1 séance supplémentaire par film au maximum (après accord des *Cinéma Indépendants Parisiens*), hors temps scolaire et ouvertes à tous les publics, aux tarifs habituels de la salle.

**Votre salle s'engage à respecter les termes de la chartre d'engagement
Collège au cinéma pour l'année scolaire 2022/2023**